Février 2015

Contrat de Partenariat pour la réalisation du Pôle d'échange Multimodal Montpellier Sud de France

Annexe 4
Emprise

SNCF RÉSEAU

Annexe 4. EMPRISES

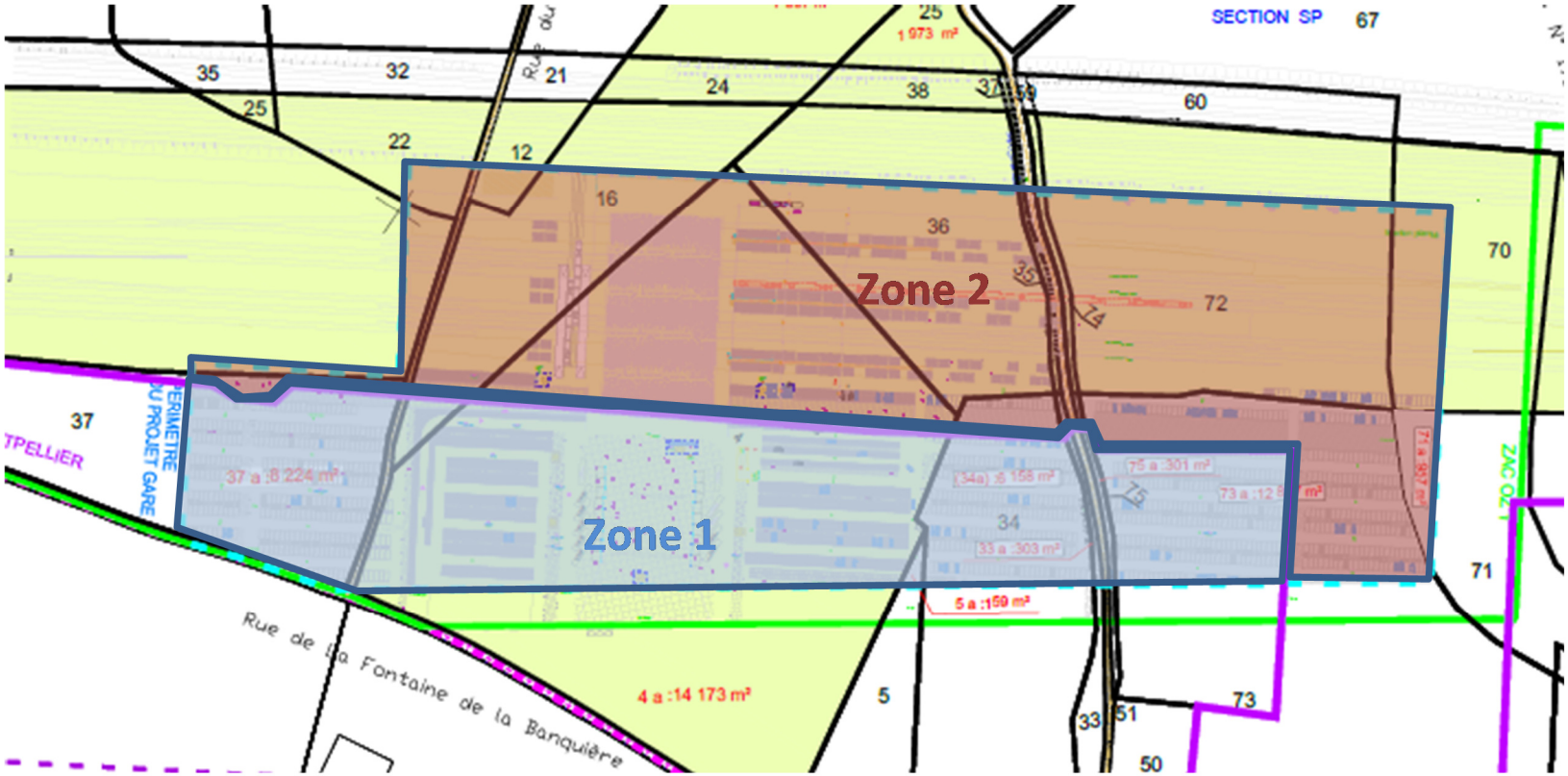

L'Emprise est composée de la zone 1 et de la zone 2. La mise à la disposition du Titulaire est réalisée selon les modalités définies à l'article 4 du Contrat